



## COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

### Procès Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 10 mai 2023

PV-CM N°23-05 DU 10/05/2023

L'An deux mil vingt-trois, le dix mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 26 avril 2023.

**PRESENTS** : M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GUIGUES, Mme HITIER, Mme MORAND, Mme SERVONNAT, M. TELMON.

#### **EXCUSÉS :**

Madame Eliane KHELIFI donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.  
Monsieur Virgile MONCHAUX est excusé.  
Monsieur Jacky LAURAND est excusé.  
Madame Gilianne GROS est excusée.  
Monsieur Sébastien GOYET est excusé.

M. Luc SATRE ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Monsieur Luc SATRE soumet au vote le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 qui est adopté à l'unanimité.

#### **2. Délibération relative aux subventions aux associations pour l'année 2023**

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'octroi des subventions accordées aux diverses associations et rappelle que l'enveloppe votée lors du budget primitif 2023 est de 14 000,00€.

Monsieur le Maire rappelle que lors du Conseil Municipal du 8 mars dernier, le Conseil Municipal s'est déjà prononcé pour l'attribution de 4 800,00€, délibération n°2023 - 0016.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION
ACCA	150,00 €
AFSEP	150,00 €
LU' ZARPELAUDS	250,00 €
CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS – Conseil d'enfants Intercommunal	250,00 €
CLUB DE L'AMITIE	150,00 €

CLUB PHOTO	200,00 €
COMITE DES FETES	500,00 €
FDDEN	150,00 €
FNACA – COMITE DE LA SANNE	150,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	150,00 €
L'HEURE JOYEUSE DES 4 VILLAGES	150,00 €
LA SANNE TENNIS	500,00 €
LE SOU DES ECOLES	500,00 €
LES COMPAGNONS DE LA SANNE	150,00 €
LOCOMOTIVE	150,00 €
LA SANNE FOOTBALL	500,00 €
UCOL	400,00 €
BTP CFA LOIRE	100,00 €
FOCYL PROD	300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 850,00 €</b>

Monsieur le Maire propose de placer le solde de la somme non attribuée à ce jour, soit 4 350,00 € en divers.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'attribution des subventions communales aux associations au titre de l'année 2023.**

**3. Délibération relative à une demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de l'aménagement d'un local kiné et d'un logement locatif - DSIL**

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite entreprendre des travaux pour réhabiliter des locaux vacants sur la commune (ancienne poste) afin d'aménager un local kiné et un logement locatif.

En effet, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été sollicité par une habitante qui souhaite installer son cabinet de kinésithérapie sur la commune.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis qu'il a fait établir concernant les travaux de réhabilitation. Le coût total H.T. a été chiffré à 223 702,00€.

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce projet, la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et que le total des financements ne peut dépasser 80%.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, sollicite une demande d'aide financière auprès de l'Etat à hauteur de 80%.**

**4. Point sur les projets en cours et vie communale**

- Le projet de réhabilitation de l'ancienne école est toujours en cours. Plusieurs rendez-vous ont été programmés avec de potentiels acquéreurs. En parallèle la commune travaille également sur le projet d'aménagement du terrain en face de l'école.
- Dans le cadre du Projet de Territoire de la CC EBER et du PLUi, des extraits de power-point concernant ces 2 dossiers ont été diffusés ce jour en conseil municipal. Ces documents seront transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal par mail dans les jours à venir.
- L'enquête publique relative à la révision au PLU est en cours depuis le 5 mai et jusqu'au 6 juin, le commissaire enquêteur sera à la disposition du public en mairie 3 demi-journées (5 et 23 mai, 6 juin)

- Lors du prochain conseil municipal, la commune devra procéder à l'élection de ses délégués et suppléants dans le cadre des élections sénatoriales de septembre 2023.
- La communauté des gens du voyage s'est installée illégalement sur un terrain communal. La commune a déposé une plainte auprès de la Gendarmerie cependant, il y a peu de chance qu'elle aboutisse car le territoire de la CC EBER est dépourvu à ce jour d'une aire de « Grand passage ».
- La distribution du bulletin municipal est réalisée comme chaque année par les membres du conseil municipal elle devrait se terminer dans les jours à venir.
- Habituellement la séance de ciné plein air proposé chaque été, est financée sur Ville sous Anjou par la commune et le comité des fêtes. Dans le cadre d'une action menée par la CC EBER, celle-ci prendra à sa charge la totalité du financement de 6 séances sur des communes de l'Est du territoire avec en priorité des communes sur un centre social. La commune de Ville sous Anjou a été retenue pour le Centre Social « Les 4 vents ».
- Le petit court métrage pour promouvoir la commune et son école aura lieu le 9 juin prochain. En cas de mauvais temps, le tournage sera reporté en septembre. La vidéo sera diffusée lors de la cérémonie des vœux 2024.
- L'inauguration du city stade et de l'aire de jeux est programmée le 30 juin prochain.
- Comme chaque année, la commune procédera au fleurissement des espaces publics avec l'aide de bénévoles. Le rendez-vous est donné pour les plantations le samedi matin 13 mai prochain.
- Le prochain Conseil Municipal se tiendra le 9 juin 2023 à 19h00.

#### 5. Dépenses réalisées sur la période « Mars 2023 »

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS	TEMPS ANIMATION PERISCOLAIRE - PART FAMILLE	3 104.05 €
	TEMPS ANIMATION PERISCOLAIRE - PART COMMUNE	3 158.06 €
SICRE LEMAIRE	CONTRAT DE DESINFECTION + DERATISATION	670.56 €
PROPONNET	REPARATION PORTAIL GARAGE SERVICE TECHNIQUE	864.84 €
SERPOLLET	TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	390.00 €
MOTOCULTURE ET LOISIRS	ENTRETIEN MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	694.46 €
CABINET AVOCAT PETIT	HONORAIRES LITIGE AUTORISATION D'URBANISME	1 813.00 €
4S RECEPTION	REPAS DES AINES 2023	1 766.55 €
<b>TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>12 461.52 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
GUILLOT BOURNE	PLANTATION ARBRES - AIRE DE JEUX	1 981.03 €
SERPOLLET	PARAMETRAGE EXTINCTION ECLAIRAGE PUBLIC + DIVERS	1 320.00 €
3D INGENIERIE	MAITRISE ŒUVRE - AMENAGEMENT LOCAL KINE + LOGEMENT	1 020.00 €
SYLVAIN MAGNAN EADS	ACOMPTE N°2 - REHABILITATION ANCIENNE ECOLE - MAIRIE	2 520.00 €
<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT</b>		<b>6 841.03 €</b>

Fin de la séance à 22h30.

PV CM 23- 05 du 10 mai 2023

M. Le Maire,  
Luc SATRE